

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 18° de l’article 4 du *Règlement sur la diffusion de l’information et sur la protection des renseignements personnels*

FRAIS DE DÉPLACEMENT DES TITULAIRES D’UN EMPLOI SUPÉRIEUR DE L’AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS – HORS QUÉBEC

Exercice financier : 2026-2027

Trimestre : Avril, mai et juin 2026

Nom de la personne	Fonction	Date de début du déplacement	Date de fin du déplacement	Ville ou municipalité	But	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d’hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents	Autres frais inhérents Description	Accompagnatrice ou accompagnateur Nom et fonction	Accompagnatrice ou accompagnateur Total des frais ¹
Aucun déplacement hors Québec ne fut effectué pendant la période.													

Informations complémentaires

Les frais déclarés sont ceux comptabilisés durant le présent trimestre.

¹ Total des frais de transport, d’hébergement, de repas et des autres frais inhérents